

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE

31 rue de Tournon - 75006 Paris

Tél: 01 56 81 31 00 **Fax**: 01 56 81 31 01

E-mail : info@propriete-rurale.com **Site :** http://www.propriete-rurale.com

Monsieur Julien DENORMANDIE Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation 78, rue de Varenne 75007 PARIS

Paris, le 9 juillet 2020

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi par la présente de vous féliciter pour votre récente nomination de Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Si votre précédant ministère vous avait conduit à rencontrer et travailler avec les propriétaires urbains, cette nouvelle fonction va donc vous conduire à faire de même avec les propriétaires ruraux.

Les 4,5 millions de propriétaires ruraux français, qui louent plus de la moitié de la surface agricole utile française sont les meilleurs « fonds de pension » franco-français que l'agriculture française puisse avoir. Malheureusement le poids excessif des contraintes (mode de location, choix du locataire, vente du foncier, etc...) les amènent progressivement, depuis plusieurs années, à se détourner des investissements nécessaires à l'évolution de l'activité agricole, et ceci, au moment où l'entreprise agricole et le monde rural ont besoin plus que jamais de capitaux pour s'adapter à la concurrence, au climat, à la transition écologique et aux exigences sociétales.

Cette modernisation de l'agriculture et de la vie de nos territoires repose en grande partie sur l'initiative privée : le droit de propriété et la liberté d'entreprendre en sont le socle, ce sont des droits fondamentaux inscrits dans les Constitutions française et européenne. Trois saisines et décisions du Conseil constitutionnel sur ce sujet du foncier agricole l'ont récemment confirmé. Conservateurs du Patrimoine rural, investisseurs et entrepreneurs, attachés à la propriété privée rurale, à sa mise en valeur, à la gestion de son évolution et à sa transmission, ils considèrent que ce sont des valeurs efficaces pour l'ensemble de la Société, sur le plan économique, social et environnemental. Les systèmes politiques qui se sont éloignés de ces valeurs n'ont pas fait la preuve de leur plus grande efficacité, loin de là.

L'empilement des lois et règlements depuis 1945, ont abouti à un système sclérosant dont les effets pervers pèsent de plus en plus lourdement, qu'il s'agisse du statut du fermage, du système d'autorisation d'exploiter, de l'impossibilité de choisir son partenaire, de l'interventionnisme débridé des safer ; tout ceci semble dépassé dans une période d'adaptation et de compétitivité délicate ; ces rigidités excessives doivent être corrigées.

Aucun autre pays voisin ni même au monde n'a développé une politique telle que la nôtre. Pendant ce temps-là, la France agricole ne fait que perdre des parts de marché, par manque de compétitivité de sa filière agricole.

Nous devons moderniser la relation de l'agriculture avec le foncier.

Pour notre institution, le territoire agricole est un véritable terreau d'entreprises qui doivent avoir les moyens de se créer, de se gérer, de se développer, de se transmettre comme toutes celles du monde économique efficace.

Les enjeux des prochaines années sont vitaux pour notre monde rural et agricole et pour la santé, sous tous ses aspects, de notre pays A cet effet, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin de poursuivre ces quelques lignes et échanger avec vous sur les solutions nécessaires à mettre en œuvre pour une meilleure gestion du foncier agricole.

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma sincère considération.

Hugues de La Celle Président